

**Identification du règlement visé par la demande**

- Règlement de zonage
- Règlement de lotissement
- Règlement de construction

Veillez identifier le ou les articles visés par la demande

**Procédure attribuable à une demande de modification d'un règlement**

- ✓ Veillez compléter chacune des sections du présent formulaire en comblant les espaces appropriés;
- ✓ Veillez déposer votre formulaire dûment complété, signé et daté (incluant les documents à fournir avec le présent formulaire), à l'hôtel de ville de la Municipalité du canton de Shefford au 245, chemin Picard, par courrier ou par courriel à :

**Municipalité du Canton de Shefford**

Service de l'urbanisme et de l'environnement  
245, chemin Picard  
Canton de Shefford (Québec)  
J2M 1J2  
[urbanisme@cantonshefford.qc.ca](mailto:urbanisme@cantonshefford.qc.ca)

- ✓ Acquitter les frais exigibles lors du dépôt du formulaire;
- ✓ Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le conseil municipal aura statué sur votre demande.

**IMPORTANT**

Pour que votre demande soit traitée, vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui permettre une meilleure compréhension de votre projet.

**Identification du requérant**

Prénom et nom :			
N <sup>o</sup> , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :		Poste :
Adresse courriel :			

### Description de la demande


### Documents à fournir avec le présent formulaire

- Tout document nécessaire pour assurer la bonne compréhension de votre demande.

Acquitter les frais de 300,00\$ non remboursable soit en argent comptant, carte de débit, via votre institution bancaire ou par chèque à l'ordre de la municipalité du Canton de Shefford.

- n.b. : si votre demande est acceptée, une somme additionnelle de 800,00\$ pour chacun des règlements touchés par la modification doit être versée par le requérant dans les 10 jours de l'acceptation de la demande de modification par le Conseil; cette somme servira à défrayer les frais reliés à la modification réglementaire ainsi que les coûts d'avis publics.*

*n.b.2 : une somme additionnelle de 1 000,00\$ doit être versée par le requérant dans les 10 jours de la décision du conseil de tenir un scrutin référendaire, le cas échéant.*

- Si le demandeur n'est pas le propriétaire, une procuration du propriétaire autorisant les démarches.

### Signature de la demande

- Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Prénom et nom :

Signature :

Date :

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme et d'environnement au 450 539-2258, poste 223.